



## Quel soutien pour les familles?

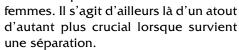
Par Nathaly Roy, présidente

es derniers temps, on entend beaucoup parler des mesures de soutien à la famille. Du côté de la classe politique, par exemple, le fameux 100\$ par semaine de Mario Dumont a fait couler beaucoup d'encre pendant la dernière campagne électorale. Plus récemment, le dernier budget libéral présentait lui aussi des mesures pour la famille, avec le développement de nouvelles places en services de garde, la création d'un fonds pour les enfants de 0 à 5 ans et même une légère augmentation de financement (bien qu'insuffisante) pour les organismes communautaires Famille. Le milieu de la recherche est également très intéressé par les mesures de soutien aux familles. En effet, on a vu se multiplier, ces dernières années, plusieurs études visant à mesurer l'impact de la fréquentation des services de garde sur les enfants. La famille est également un sujet qui occupe passablement d'espace dans les médias. Mais de quoi au juste les familles ont-elles besoin?

Le présent numéro du Bulletin de liaison est tout à fait dans l'air du temps puisqu'il porte en grande partie sur ces fameuses mesures de soutien aux familles dont on parle autant un peu partout! Vous y trouvez, par exemple, un article qui réagit à la fameuse proposition adéquiste de donner 100\$ par semaine aux familles qui ne fréquentent pas les services de garde. Avec un titre comme «...une recette pour la pauvreté des femmes», on peut facilement imaginer l'analyse qui y est développée. On en profite également, dans ce numéro, pour faire le point sur les services de garde, grâce à une collaboration de l'Association québécoise des CPE.

À cela s'ajoute un article de Philip Merrigan qui examine les impacts de la politique des services de garde sur le

travail des femmes. Comme on pouvait s'y attendre, l'accessibilité à cette mesure a eu des effets importants sur l'autonomie économique des



Le rôle du beau-père en famille recomposée est également abordé dans le cadre de ce Bulletin. L'article de Claudine Parent, du Centre de recherche JEFAR, nous apprend notamment qu'il existe trois représentations sociales associées au rôle joué par les beaux-pères dans les familles : le parent remplaçant, le parent additionnel et le faux parent. N'est-ce pas que ça donne envie d'en savoir davantage? Finalement, plusieurs se reconnaîtront sans doute dans le texte du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM) où il est notamment question des nombreuses exigences qui sont de plus en plus souvent imposées aux familles. Cet article est également un début de réponse à la question que je posais un peu plus haut. De quoi les familles ont-elles besoin? Pour le ROCFM, les familles ont peut-être d'abord et avant tout besoin qu'on leur fasse confiance et qu'on les soutienne plutôt que de leur imposer de nouvelles normes et de nouvelles obligations. Pour ma part, j'ajouterais que je suis particulièrement fière des familles monoparentales et recomposées qui fréquentent nos associations! Elles ont sans nul doute besoin, elles aussi, qu'on les reconnaisse et qu'on les soutienne dans leur spécificité, tout autant que nous avons besoin collectivement, comme société, de leur courage et de leur richesse.



**Nathaly Roy** 

# BULLETIN

### Dans ce numéro...

Quel Soutien aux familles?p. 2 par Nathaly Roy
De l'air pour les familles!p. 3 par le ROCFM
Services de garde et travail des mèresp. 4 par Philip Merrigan
La banque de données Famili@p. 5 par Dominique Brière et Renée B. Dandurand
Le rôle du beau-pèrep. 6 par Claudine Parent
Une recette pour la pauvreté des femmes p. 8 Par Sylvie Lévesque
L'heure des bilans?p. 10 par Lorraine Desjardins

Mieux répondre aux besoins des familles .. p. 11 par Violaine Ouellette

#### Équipe du Bulletin

Carole Benjamin Lorraine Desjardins Sylvie Lévesque

Mise en page

David Bombardier

Impression Centre hospitalier de Verdun

**Collaborations** 

Nathaly Roy, FAFMRQ

Claudine Parent, Centre de recherche JEFAR

Violaine Ouellette, Association québécoise des centres de la petite enfance

Dominique Brière, Renée B. Dandurand, INRS – Urbanisation, Culture et Société

Philip Merrigan, Département de sciences économiques de l'UQAM



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666)

Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet: www.fafmrq.org Courriel: fafmrq.info@videotron.ca

## De l'air pour les familles!

Par le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)

n demande aux mères de préparer des repas santé, d'aider les enfants à faire des devoirs de plus en plus compliqués, d'allaiter le petit dernier, de donner le bain, de préparer les lunchs, de jouer à l'infirmière, de faire le lavage, le ménage, le repassage, d'aller reconduire les enfants à toutes leurs activités, de gérer le budget, de s'impliquer dans le comité d'école, d'aller chercher les enfants à l'école à 3 h 15, de finir de travailler à 5h... et on leur demande aussi. d'avoir une vie sociale, une vie professionnelle et un cheminement personnel, tout en étant des conjointes aimantes et affectueuses! Et on demande maintenant, de plus en plus aux pères la même chose qu'aux mères... puisque être un bon père... c'est être une bonne mère!

On demande aux bébés de marcher à 1 an, de parler à 2 ans et de connaître leur numéro d'assurance sociale à 3 ans! On demande aux enfants d'aller à l'école, de pratiquer régulièrement sports et activités artistiques, de profiter des bienfaits du plein-air tout en étant des mini-citoyens impliqués et de se garder du temps pour être des enfants, parce que jouer, c'est magique!

Et on demande encore plus aux familles monoparentales, immigrantes, en situation de pauvreté ou en difficulté, du fait qu'elles vivent avec moins de ressources que les autres.

Les enseignantes, pédagogues, infirmier(ère)s, nutritionnistes, éducateurs, éducatrices, politiciennes, employeurs, fonctionnaires, chercheures, organismes, médias, parents et amies étudient, dissèquent, jugent et émettent toutes sortes d'injonctions aux familles. Devant toutes ces demandes, souvent contradictoires, devant toute cette pression, les familles finissent par se demander quels sont les modèles à suivre et les règles à respecter pour être une « bonne famille ».

Pourtant, la famille se porte mieux que l'image qu'on nous renvoie d'elle. À force de lui attribuer les échecs et les maux de notre société, on finit par la percevoir, au pire, comme une anomalie sociale et, au mieux, comme un mal économique nécessaire.

#### Les familles ne baissent pas les bras

Malgré ces demandes et en dépit d'un sentiment parfois intense de dévalorisation, les parents continuent tout de même à faire des enfants. Ils en font même un peu plus qu'avant puisque le taux de natalité est en hausse au Québec. On constate également que plus de pères que prévu ont pris leur nouveau congé de paternité. Les familles, bien que souvent épuisées et accablées, ne baissent pas les bras. Pourquoi?

Parce que la famille peut maintenant être multiple, plurielle, différente, à l'image des individus qui composent aujourd'hui notre société. Parce que les familles, ce sont souvent de jeunes mères et de jeunes pères qui choisissent de plus en plus, conjointement, de faire de leur vie familiale une priorité qui se situe au-delà de leur vie sociale et professionnelle.

Parce que la famille, ça peut être un refuge, un port d'attache, un lieu de complicité et d'appartenance, de transmission, un espace de soutien, d'entraide, d'échange, de rires, de plaisirs et de découvertes.

#### Les familles au cœur de notre société

La famille donc ne va pas si mal que ça, mais elle pourrait aller encore mieux si on la reconnaissait, si on lui faisait confiance et si on la soutenait vraiment plutôt que de lui imposer sans cesse de nouvelles normes et de nouvelles obligations.

Nous, du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM), croyons que la famille ne doit pas être une priorité isolée qui se limiterait à une politique nataliste ou à



une pluie de dollars pour créer plus de places en garderie. Nous croyons que des questions comme l'éducation, l'économie, l'environnement, la santé ou la place des aînés, sont toutes des questions qui ont un impact direct sur la vie des familles et, de ce fait, doivent faire partie d'une politique familiale.

Nous croyons que les familles ont besoin de politiques publiques et d'une solidarité sociale qui vont au-delà du discours politique, qui fait de la « Famille » un bon thème de campagne électorale. Nous croyons que les familles doivent être reconnues dans toute leur diversité et dans l'ensemble de leurs dimensions pour que ces familles, qui sont au cœur de nos vies, deviennent véritablement au cœur de notre société.

Le ROCFM nous invite donc tous à réfléchir à la place des familles dans nos vies et invite tous ceux qui interviennent auprès des familles à s'interroger sur l'impact de leurs actions.

# La Politique des services de garde et le travail des mères québécoises

Philip Merrigan, Professeur titulaire au département des sciences économiques, ESG-UOAM et chercheur au CIRPEE

ors de sa création en septembre 1997, un des principaux objectifs de la politique de tarification à contribution réduite des services de garde et du passage de la maternelle tempspartiel à la maternelle temps-plein était de raffermir le lien des mères avec de jeunes enfants avec le marché du travail. Dans un texte qui paraîtra en 2008 dans la revue américaine Journal of Labor Economics, Pierre Lefebvre et moi avons estimé l'impact de cette politique sur l'offre de travail des mères québécoises avec au moins un enfant de moins de 6 ans avec des données de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. Nos résultats montrent que cette politique a eu un fort impact sur la participation au marché du travail, le nombre d'heures annuelles travaillées, le nombre de semaines travaillées et la rémunération annuelle.

Nos estimations montrent que les subventions aux services de garde ainsi que la création du réseau de garderies et la maternelle temps-plein ont eu des effets positifs, substantiels et statistiquement significatifs sur l'offre de travail des mères québécoises avec enfants d'âge préscolaire. En 2002, nous estimons que la politique (dans ce texte, les effets présentés sont des effets moyens) a augmenté la participation de 8,1 points de pourcentage, les heures annuelles de travail de 231 heures, les semaines annuelles de 5,17, et la rémunération de 5,285 dollars par an.

Puisque pour les familles à faible revenu, en considérant les dispositions fiscales, la baisse de prix des services de garde était plus faible que pour les familles à haut revenu, nous avons estimé les effets de la politique pour les mères avec une éducation de niveau secondaire ou moins, représentant les familles à faible revenu,

et celle avec un niveau plus haut, représentant les familles à haut revenu. Pour des raisons techniques, nous ne pouvions estimer les effets par niveau de revenu. Puisque la baisse de prix était plus forte pour les familles à haut revenu, nous nous attendions à des effets plus élevés pour ce type de famille.

En 2002, c'est l'inverse qui se produit puisque les effets pour les heures travaillées et les semaines travaillées sont plus élevés pour les mères avec un plus faible niveau d'éducation. L'effet est plus faible pour la rémunération car les salaires horaires des mères moins instruites sont moins élevés que pour les mères plus instruites. Nous attribuons ce résultat au fait qu'il était difficile pour les parents à faible revenu de payer des tarifs de 20 à 25 dollars par jour même s'ils obtenaient un remboursement après déclaration d'impôts. Aussi, s'ils se servaient de gardiennes au noir, celles-ci refusaient peut-être de donner des reçus pour fins d'impôts. D'autres raison sont invoquées dans notre étude. Il reste cependant que les effets de la politique sont importants peu importe le niveau d'éducation.

Théoriquement, la politique des services de garde peut changer les décisions des mères concernant le travail, non seulement lorsque l'enfant est d'âge préscolaire, mais aussi lorsque ce dernier devient d'âge scolaire. Prenons une mère hypothétique qui, sans cette politique, décide qu'elle ne peut travailler pendant que l'enfant est d'âge préscolaire à cause du prix trop élevé des services de garde. Supposons aussi qu'elle ne retourne pas travailler lorsque l'enfant commence la première année à l'école parce qu'elle juge qu'elle a perdu trop de capital humain pendant les cinq premières années de vie de l'enfant et que le salaire qu'elle pourrait obtenir est trop bas. La politique à tarification réduite peut, pour cette mère hypothétique, changer de manière dramatique sa vision des choses pour tout le cycle de vie. La politique peut faire en sorte qu'elle réintègre le marché du travail lorsque l'enfant est en bas âge. Ainsi, lorsque l'enfant devient d'âge scolaire, son capital humain aura augmenté et le salaire obtenu sera bien suffisant pour qu'elle conserve sa place dans le marché du travail.

Dans un deuxième texte en collaboration avec Matthieu Verstaete. Pierre Lefebvre et moi avons cherché à estimer l'effet de la politique sur des mères québécoises avec au moins un enfant de 6 à 11 ans (donc à l'école), mais sans enfant de moins 6 ans qui aurait pu bénéficier d'une place en garderie à contribution réduite lorsque l'enfant était d'âge préscolaire. Cet effet est possible considérant les hypothèses faites dans le paragraphe précédent celui-ci. Nos résultats montrent que la politique a augmenté l'offre de travail pour ce groupe de mères de 6,9 points en pourcentage, de 217 heures annuelles, et de 4,15 semaines par année. Cependant, lorsque nous ré-estimons ces effets par niveau d'éducation, nous ne trouvons des effets statistiquement significatifs que pour des mères qui ont un niveau d'éducation plus faible que le niveau d'éducation universitaire. Pour les mères avec niveau d'éducation plus faible qu'universitaire, la politique a eu pour effet d'augmenter les heures annuelles par plus de 300 heures et les semaines annuelles par environ 7 semaines. Ce résultat n'est pas surprenant car même avant la mise en place de la politique, le taux de participation des mères avec au moins un enfant de 6 à 11 ans et sans enfant de moins de 6 ans avec éducation universitaire était très élevé (autour de 80 %), donc difficile à augmenter.

# La banque de données Famili@: 10 ans cette année

Par Dominique Brière et Renée B. Dandurand, Institut national de la recherche scientifique

e 14 mai dernier, l'équipe de Famili@ a célébré les 10 ans d'existence de sa banque de données de la recherche sur la famille au Québec. Cet anniversaire est une occasion, pour nous, de rappeler la création et le développement de cet outil de consultation sur la famille, utilisé quotidiennement par près de 150 personnes.

Famili@ est une banque de données de langue française spécialisée en sciences humaines qui diffuse un contenu scientifique multidisciplinaire. Elle vise autant les chercheurs, les étudiants, les professeurs que les professionnels et les intervenants des secteurs public, privé et communautaire. Elle compte à ce jour plus de 7 000 fiches bibliographiques qui recensent des documents écrits, publiés depuis 1980, faisant preuve d'une démarche organisée de recherche ou de réflexion et portant sur la famille au Québec.

#### La petite histoire de Famili@

L'origine de Famili@ remonte à 1995, année où le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CREPUQ) ainsi que le Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec (CDRFQ) ont lancé un appel d'offre pour

la production d'une recension analytique des écrits scientifiques publiés depuis 1980 sur la famille au Québec. Renée B. Dandurand, professeure-chercheure à l'INRS, ainsi que Richard Cloutier, professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval, ont répondu à cet appel et, avec leur

la proportion des écrits publiés sur la famille au Québec et traitant de la monoparentalité ou de la recomposition familiale est plutôt stable à travers le temps

équipe, ont effectué leur analyse sur la base de quelque 2000 fiches synthèse. Après la publication d'un rapport, l'équipe de recherche a voulu rendre ces fiches disponibles dans Internet. Une subvention du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a permis la construction du site Internet et la diffusion des premières fiches en mai 1998. Depuis 1999, ce projet reçoit le soutien financier du ministère de la Famille et des Aînés et le soutien technique de l'INRS-UCS, où s'effectue chaque été la mise à jour de Famili@. L'été 2007 a été l'occasion d'y ajouter plus de 600 fiches.

Ainsi, chaque été, au moment de la mise à jour annuelle, des assistants de recherche effectuent un repérage et une sélection des écrits publiés et rédigent ensuite les fiches synthèse que les usagers retrouvent dans le site Internet de Famili@. Chacune de ces fiches fait par ailleurs l'objet d'une codification qui n'apparaît pas dans la version en ligne de Famili@. Elle fournit des informations sur les grands axes thématiques de la recherche, sur le sexe et la discipline des auteurs, sur le type de document dans lequel est paru l'écrit recensé et, enfin, sur le type de données de recherche utilisées. Cette codification des écrits a permis, en février 2008, de présenter un bilan des 25 dernières années de la recherche sur la famille au Québec dans le cadre du colloque Le nouveau contrat familial, organisé par le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

#### Monoparentalité et recomposition

Ce bilan de la recherche sur la famille au Québec couvrait notamment les grandes thématiques des dix dernières années, et la monoparentalité et la recomposition familiale en faisaient partie. Les données recueillies pour l'occasion nous ont permis de constater que, entre 1996 et 2005, 116 articles avaient pour thème central ou secondaire la monoparentalité et 96, la recomposition familiale. Une recherche par mots-clés dans Famili@ donnera accès à ces articles et à plusieurs autres publiés avant 1996.

Nous savons par ailleurs que la proportion des écrits publiés sur la famille au Québec et traitant de la monoparentalité ou de la recomposition familiale est plutôt stable à travers le temps: ensemble, ces deux thèmes ont représenté, entre 1996 et 2005, près de 3% des écrits. De manière générale, la psychologie est la discipline qui contribue le plus aux écrits publiés sur la famille au Québec et les thèmes de la monoparentalité et de la recomposition familiale ne font pas exception à la règle: plus de 20% des articles ayant pour thème la monoparentalité sont écrits par des auteurs en psychologie et c'est le cas d'environ 40% de ceux ayant pour thème la recomposition familiale. D'autres disciplines dont les sciences de la santé, la sociologie-anthropologie et le service social contribuent également beaucoup aux écrits sur ces thèmes.

Pour conclure, nous croyons que, pour tous ceux qui s'intéressent à la famille au Québec, Famili@ est un outil de recherche indispensable, convivial et facile à consulter. Nous vous invitons à visiter notre banque de données à l'adresse suivante: http://familia.ucs.inrs.ca.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cloutier, R. et R. B. Dandurand avec l'assistance de A. Deret, J. Dion, I. Nadeau, J. Carrier, C. Gill, B.-A. Marcoux et C. Patenaude (1997), Analyse de la littérature de recherche sur la famille au Québec (1980-1996): thématique et configuration, Rapport de recherche déposé au CQRS, INRS- Culture et Société et CRSC- Université Laval, 326 p.
<sup>2</sup> Un article à paraître dans la revue internationale *Enfances, Familles, Générations* en présentera les principaux résultats.

# Les représentations sociales du rôle du beau-père en famille recomposée

Claudine Parent, titulaire de la Chaire Richelieu de recherche sur la jeunesse, l'enfance et la famille de l'Université Laval et chercheure au Centre de recherche JEFAR (partenaire de la FAFMRQ)

uelles sont les représentations sociales du rôle du beau-père en famille recomposée? La chercheure Claudine Parent, titulaire de la Chaire Richelieu de recherche sur la ieunesse. l'enfance et la famille et professeure à l'École de service social de l'Université Laval, a réalisé récemment une recherche qualitative visant à répondre à cette question. Dans le cadre de cette étude, trois groupes d'acteurs ont été rencontrés par l'équipe de recherche, soit huit mères et douze beaux-pères vivant en famille recomposée, et neuf pères dont les enfants vivent dans ce type de famille au moins deux jours par semaine. Chacune des personnes interrogées était invitée à donner son point de vue sur le rôle parental qu'il estime qu'un beaupère devrait jouer auprès des enfants. Elle devait également parler de leur expérience familiale, des changements occasionnés par l'arrivée du beau-père dans leur famille et du fonctionnement actuel de leur famille. L'étude visait à mieux comprendre comment les adultes de ces familles conçoivent le rôle du beau-père auprès des enfants et à identifier les dimensions parentales dans lesquelles le beau-père devrait s'investir plus particulièrement.

### Les représentations du rôle du beau-père

Les résultats indiquent qu'il existe trois représentations sociales associées au rôle joué par les beaux-pères dans la famille. La première, qui regroupe la plupart des beaux-pères (7/12) et la moitié des mères (4/8) de l'échantillon, suggère que le beau-père devrait assumer les mêmes responsabilités qu'un père. C'est le parent remplaçant. Selon cette conception, le beau-père

doit apporter un soutien affectif aux enfants, s'impliquer dans leur éducation, assurer leur protection et subvenir à leurs besoins. Cette représentation, majoritaire chez les conjoints qui initient la recomposition familiale, pourrait refléter leur désir (conscient ou inconscient) de reproduire le modèle traditionnel de la famille nucléaire. Précisons que, pour certains beaux-pères de ce groupe, cette représentation du rôle n'était pas présente au début de la recomposition; elle s'est développée progressivement, soit au fur et à mesure que la relation avec leur conjointe se consolidait et qu'ils partageaient le quotidien des enfants. Il y a donc ici un caractère évolutif qui peut être associé à leur représentation de l'engagement beau-parental. Quant aux pères qui adhèrent à une conception de parent remplaçant (3/9), ils indiquent que le beau-père peut occuper ce rôle uniquement en leur absence. La notion de parent remplaçant revêt alors un sens conditionnel. Quel rôle le beau-père doit-il adopter en présence des pères? Les données de l'étude ne permettent malheureusement pas de répondre à cette question.

Une deuxième représentation situe le beau-père comme un parent additionnel qui ne peut avoir les mêmes responsabilités que les parents biologiques. Selon cette conception, le rôle joué par le beau-père est unique et bien qu'au quotidien il puisse ressembler à celui joué par le père biologique ou adoptif, il s'en distingue sur le plan des responsabilités. Ces participants considèrent, en effet, que les parents biologiques demeurent les premiers responsables de leurs enfants et qu'en ce sens, ce n'est pas aux beaux-pères que revient la responsabilité de prendre les décisions importantes

les concernant. Dans cette représentation, les hommes (pères et beaux-pères) considèrent que le rôle du beau-père doit se développer en complémentarité avec celui du père biologique ou adoptif. Quant aux mères de



**Claudine Parent** 

ce groupe, elles souhaitent garder un pouvoir décisionnel en cas de litiges. À travers le récit de ces répondants, on découvre une vision très claire du rôle des parents et des responsabilités que ce statut implique. Le rôle beau-parental se situe à l'extérieur de ces responsabilités afin de ne pas usurper celui des parents, notamment celui du père. Ainsi, le rôle beau-parental consiste principalement à soutenir la mère afin de l'aider à assumer ses responsabilités de parent. Concrètement, ce soutien peut prendre différentes formes: préparer les repas, conduire l'enfant à la garderie lorsque le parent ne peut s'y rendre, etc. Ces formes d'implication déchargent la mère et lui permettent d'avoir davantage de temps à consacrer aux enfants, mais aussi à la relation de couple.

Enfin, une troisième représentation ressort du discours de deux répondants (un beau-père et une mère), soit celle du *faux parent*. Selon cette représentation, le beau-père est essentiellement le conjoint de la mère et il n'a pas la légitimité d'intervenir auprès des enfants. Toutefois, cette représentation peut changer avec le temps. C'est le cas d'une mère qui, au départ, considérait que le beau-père ne devait pas avoir de rôle parental auprès de ses enfants. Au fil du temps, elle en est venue à le considérer comme un parent additionnel.

L'analyse des représentations sociales des répondants en fonction des caractéristiques de leur famille suggère que certains éléments peuvent avoir favorisé leur adhésion à l'une ou à l'autre des conceptions présentées. Ces caractéristiques familiales sont reliées à l'âge des enfants au moment de la recomposition, à la durée de la recomposition familiale ainsi qu'à l'expérience familiale antérieure du sujet. Ainsi, les répondants qui adhèrent à la représentation de parent remplaçant sont ceux qui vivent depuis plusieurs années (six ans et plus) dans des familles qui ont été recomposées au moment où les enfants étaient très jeunes (douze ans et moins). Les répondants qui adoptent la représentation de parent additionnel sont ceux qui ont recomposé leur famille au moment où les enfants étaient à la période de l'adolescence. Dans cette situation, la représentation tend à demeurer stable dans le temps. Par contre, la représentation du rôle du beau-père semble évoluer avec le temps de parent additionnel à parent remplaçant lorsque les enfants sont jeunes au moment de la recomposition familiale. Enfin, ceux qui adhèrent à la représentation de faux parent, rapportent vouloir éviter de reproduire le modèle beau-parental négatif auquel ils ont été exposés plus jeunes. L'expérience familiale antérieure du sujet aurait donc une influence sur la représentation de ce que devrait être son engagement parental actuel auprès des enfants de sa conjointe.

## Coach ou assistant coach au sein d'une même équipe parentale

Quelles tendances est-il possible de dégager des représentations sociales des participants de cette étude et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'engagement des beaux-pères dans les familles recomposées? Selon la conception de certains des hommes interrogés (beaux-pères et pères), il est essentiel dès le début de la relation et même avant la cohabitation avec la mère que le beau-père réfléchisse à la manière dont il souhaite s'engager auprès des enfants. Le couple doit ensuite s'entendre sur les dimensions où l'engagement du beau-père est souhaité, celles où il n'est pas requis, de même que sur les circonstances et sur les manières dont il peut intervenir. Une fois cette entente initiale établie, le couple devrait continuer de discuter régulièrement pour s'assurer que les interventions vont dans le sens convenu, identifier les malaises et faire les ajustements nécessaires, au besoin. Des beaux-pères indiquent que leurs échanges avec la mère leur ont permis de vérifier si leur façon de faire avec les enfants était adéquate.

Ces points de vue sur la coopération parentale fournissent un éclairage complémentaire aux modèles de rôles décrits précédemment. Ainsi, un certain nombre de répondants considèrent que même si les parents biologiques demeurent les principaux responsables des enfants, le beau-père peut très bien devenir un membre à part entière de l'équipe parentale. Ils estiment en effet qu'en plus de partager son point de vue, d'agir en soutien à la mère et de la conseiller, le beau-père peut jouer un rôle actif dans l'éducation des enfants. Il peut, par exemple, discuter avec la mère des difficultés rencontrées par l'enfant et des moyens à prendre pour y remédier, en plus d'intervenir directement auprès de l'enfant. Dans la vision de ces répondants, le beau-père est un véritable partenaire parental. Ce point de vue rejoint la représentation de parent remplaçant.

D'autres répondants estiment que les parents biologiques sont les premiers responsables de leurs enfants et, en ce sens, c'est à eux que revient

même si

les parents biologiques demeurent

les principaux

responsables

des enfants,

le beau-père peut

très bien devenir

un membre

à part entière de

l'équipe parentale.

principalement la tâche de les éduquer. Par exemple, c'est à eux d'imposer la limite entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, de choisir, au besoin, les conséquences disciplinaires pour un comportement inadéquat et de l'appliquer. C'est également à eux que revient la responsabilité de choisir le type d'école que fréquentera l'enfant



et de déterminer les valeurs qu'ils souhaitent lui transmettre. Dans cette conception, les parents biologiques occupent le premier plan dans l'équipe parentale et le beau-père agit davantage en soutien à cette équipe. Les parents seraient en quelque sorte les « coachs » des enfants et le beau-père, «l'assistantcoach». Dans cette perspective, le beau-père peut donner son opinion aux parents, notamment à la mère, les conseiller et les soutenir dans leurs prises de décision, mais il n'a pas la légitimité de prendre la décision finale ou d'intervenir directement auprès de l'enfant pour imposer son point de vue. Cette conception rejoint la représentation de parent additionnel.

En conclusion, les résultats de l'étude suggèrent que les représentations du rôle de beau-père chez les mères, les pères et les beaux-pères interrogés vont davantage dans le sens d'un rôle parental que celui d'un ami dans son exercice au quotidien. Qu'il soit parent additionnel ou parent remplaçant, le beau-père fait partie de l'équipe parentale en tant qu'assistant coach ou même en tant que coach.

Pour en savoir plus au sujet de cette recherche: http://www.chairerichelieu.fss.ulaval.ca/

Les représentations sociales réfèrent ici à l'ensemble des éléments (connaissances, expériences diverses, attentes de rôle, croyances et valeurs, etc.) qui permet aux individus de comprendre la réalité et de donner un sens aux comportements qu'ils adoptent.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans ce groupe, nous retrouvons trois beaux-pères, la moitié des mères et une majorité de pères (6/9).

## Une recette pour la pauvreté des femmes

Par Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ

epuis les dernières élections, l'Action démocratique du Québec (ADQ), le parti de Mario Dumont, propose d'accorder 100\$ par semaine pour chaque enfant de moins de 5 ans qui ne fréquente pas les services de garde subventionnés. Ils prétendent qu'il n'y a pas assez de places subventionnées et cherchent à permettre aux parents de choisir leur mode de garde. Pourtant, le Québec offre un crédit d'impôt qui rembourse jusqu'à 75% des frais de garde non-subventionnés et donne beaucoup de flexibilité aux parents. Quant aux parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes, il n'est pas logique de leur donner de l'argent parce qu'ils n'ont pas de frais.

L'objectif d'une politique d'accessibilité aux services de garde est de permettre aux femmes de participer au marché du travail en toute quiétude quant à la sécurité de leurs enfants et, aussi, d'offrir un service éducatif de qualité aux enfants. La proposition Dumont créerait un énorme obstacle au travail des jeunes femmes. De plus, elle déstabiliserait le réseau des centres de la petite enfance (CPE).

## Le Québec doit être fier de ses services de garde

En 1997, le Québec a décidé d'investir massivement dans un réseau de services de garde accessibles à tous les enfants de moins de 5 ans au prix de 5\$ par jour, maintenant à 7\$ par jour. À la fin de 2007, le Québec avait atteint sa cible avec 200 187 places subventionnées et le gouvernement libéral projette de créer un autre 20000 places d'ici cinq ans. Étant donné le mini baby-boom qui s'est manifesté depuis trois ans, il manque peut-être des places, mais la solution est d'en créer d'autres et non pas de remettre en cause un réseau qui fait l'envie de nos consœurs ailleurs au Canada. Il faut aussi continuer à lutter pour s'assurer que le réseau répond bien à la demande pour le temps partiel,

les horaires atypiques, les particularités régionales et les besoins spéciaux des enfants handicapés. Il y a également lieu de veiller à la qualité du service éducatif, surtout en milieu familial, en milieu scolaire et dans les garderies à but lucratif non-subventionnées.

Monsieur Dumont n'a pas spécifié si son allocation serait versée sur une base annuelle (année de calendrier, de l'anniversaire de l'enfant, année scolaire?) ou si les parents pourraient la recevoir pour chaque semaine ou chaque mois de non utilisation. Dans les deux cas, la proposition aurait pour effet de favoriser le développement des garderies non subventionnées et des services «au noir » et porterait atteinte à la qualité des services. De plus, une formule hebdomadaire ou mensuelle compliquerait énormément la gestion des CPE. Avec un retour au système informel et de garderies à but lucratif, on pourrait aussi s'attendre à une détérioration des salaires et des conditions de travail du personnel et une baisse des recettes fiscales. Là aussi, on voit un recul pour les droits économiques des femmes.

Le crédit d'impôt pour frais de garde du Québec est beaucoup plus équitable que la déduction fédérale qui donne davantage aux familles les plus riches et souvent rien du tout aux plus pauvres. Dans le Budget de mars 2008, le gouvernement du Québec a décidé de rendre ce crédit plus généreux pour les familles de la classe moyenne, compromis négocié avec l'ADQ afin d'obtenir son appui au budget. Ce crédit a l'inconvénient d'encourager les parents à utiliser des services de garde informels qui n'offrent pas toujours un bon programme éducatif; néanmoins, il contribue à rendre les services de garde financièrement accessibles aux familles qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas utiliser les services formels. Une utilisation créative du crédit permettrait de réduire les frais des familles les

plus pauvres pour lesquelles 7 \$ par jour constituent encore un obstacle au travail des femmes.



Sylvie Lévesque

#### Promouvoir le travail des femmes

Un article récent dans l'Observateur économique canadien affirme que la politique d'accessibilité aux services de garde du Québec explique en grande partie pourquoi le taux d'activité des Québécoises ayant un enfant de moins de 6 ans est passé de 66,9% en 1999 à 76,0% en 2005, une croissance de 9,1 points de pourcentage. Sur la même période, dans l'ensemble du Canada, le taux d'activité des mères avec jeunes enfants a crû de seulement 4,2 points alors qu'il a diminué de 67,9% à 64,9% en Alberta, là où seulement 43 % des enfants sont gardés, le taux le plus faible de toutes les provinces. Le rapport souligne également que les familles québécoises paient en moyenne 40% de moins que les autres familles canadiennes.

La proposition Dumont créerait un véritable obstacle au travail des femmes. En plus des impôts, cotisations sociales et frais liés au travail (garde des enfants, transports, vêtements, etc.) qu'une femme doit payer lorsqu'elle retourne sur le marché du travail, elle aurait à envisager la perte de cette allocation si la proposition était adoptée. Les calculs de Ruth Rose, économiste à l'Université du Québec à Montréal, démontrent qu'une femme monoparentale ou avec conjoint, ayant deux enfants d'âge préscolaire, aurait à gagner plus de 35 000 \$ pour que le travail rapporte un revenu supérieur à la situation où elle est au foyer avec les enfants. Pour les mères ayant un seul enfant d'âge préscolaire, la barrière serait un peu moins haute mais non négligeable.

L'allocation Dumont créerait le plus de difficultés pour les femmes les plus pauvres et les jeunes femmes. Alors que l'ADQ veut couper l'accès à l'aide sociale,



comment expliquer qu'elle cherche à créer un si grand obstacle à l'intégration au marché du travail des jeunes mères? Les mères prestataires de l'aide sociale, principalement les femmes monoparentales, mais aussi les femmes avec conjoint, qui font face à de la discrimination à l'embauche comme les immigrantes récentes, seraient les plus touchées. Retournerons-nous à une époque où il y a des «femmes vertueuses», femmes blanches natives qui s'occupent de mari et d'enfants, et des «mauvaises femmes» qui ne sont pas capables de «garder un mari » et qui osent poursuivre l'autonomie économique? Voulons-nous couper les liens des femmes avec le marché du travail au début de leur carrière, moment où c'est le plus important d'être présente?

## Québec: la meilleure politique familiale en Amérique

Le Québec a, de loin, les meilleures politiques familiales en Amérique du Nord, comparables aux meilleurs régimes européens: services de garde accessibles, mais aussi un régime d'assurance parentale plus généreux et plus accessible que les prestations de l'assurance-emploi qu'il a remplacées. Les prestations pour enfants (fédérales et provinciales combinées) peuvent atteindre presque 10000\$ pour le premier enfant d'une famille monoparentale et près de 9000\$ pour le premier enfant d'une famille biparentale. L'ensemble de ces politiques est en grande partie responsable du fait que le nombre de naissances est passé de 72478, en 2002, à 82 100, en 2006 et probablement davantage en 2007 et 2008.

Mais il y a encore des choses à faire. Il faut continuer à investir dans le réseau de CPE et les services de garde en milieu scolaire comme nous l'avons souligné plus haut. Les organismes communautaires de services aux familles sont très sous-financés par rapport à d'autres réseaux communautaires, malgré les services essentiels qu'ils fournissent. Les services aux enfants handicapés et à leurs parents ne permettent pas le développement optimal de ces enfants et n'offrent pas assez de support aux parents qui se sentent souvent trop seuls face à un énorme défi.

La création du Régime québécois d'assurance parentale en 2006 a permis à un plus grand nombre de femmes d'accéder à des prestations de maternité au cours de la première année de vie de leurs enfants. On pense en particulier aux travailleuses autonomes, mais aussi à un nombre significatif de femmes qui ont travaillé à temps partiel ou seulement une partie de l'année avant l'accouchement et qui recevaient peu ou rien de l'assurance-emploi. Néanmoins, il reste quelques 20000 femmes qui ne sont pas admissibles à des prestations de maternité, principalement des jeunes femmes, encore étudiantes, ou des femmes qui ont déjà un ou plusieurs enfants à la maison.

## Une alternative à la proposition adéquiste

Pour ce groupe, donner une allocation de 100 \$ par semaine (ou davantage) n'aurait pas les mêmes inconvénients que la proposition Dumont parce qu'on s'attend à ce que la mère reste à la maison pendant la première année de vie de l'enfant. Donc, une telle prestation n'aurait pas pour effet de déstabiliser les services de garde ni de créer un obstacle au travail des femmes. Les femmes exclues n'ont peut-être pas cotisé au régime pendant l'année précédant la naissance, mais la

vaste majorité vont y cotiser pendant la plupart de leur vie d'adulte. Plusieurs pays, dont la Suède, la Finlande et l'Allemagne, offrent une prestation minimale à toutes les nouvelles mères et le Québec pourrait s'inspirer de leurs modèles. L'AFEAS estime qu'une prestation de l'ordre de 100\$ par semaine coûterait environ 120 millions \$ et une prestation équivalente à 70% du salaire minimum moins de 300 millions\$. Compte tenu des baisses d'impôt que les deux paliers du gouvernement ont accordées de façon répétée au cours de dernières années, une allocation universelle aux nouvelles mères n'est pas hors de portée.

# Politique des services de garde et travail des mères québécoises (Suite page 4)

La politique des services de garde du Québec a donc changé en profondeur l'offre de travail des mères québécoises. Alors qu'elles travaillaient considérablement moins en moyenne que les mères du reste du Canada avant 1997, elles les ont maintenant rattrapé et, dans certains cas, surpassé. Il reste que cette politique a eu la chance d'être mise en place dans une période de forte croissance économique de manière à ce que les mères qui se sont mises à chercher du travail à cause de la tarification réduite ont pu rapidement trouver de l'emploi. Du point de vue des finances publiques, cette politique paraît moins coûteuse lorsqu'on considère les augmentations d'impôts et les baisses de transferts causées par l'augmentation de l'offre de travail. Ceci est d'ailleurs un thème que nous nous proposons d'aborder dans une étude à venir.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Francine Roy, D'une mère à l'autre: l'évolution de la population active féminine au Canada, L'*Observateur économique canadien*, juin 2006, Statistique Canada n° 11-010 au catalogue.

## La politique familiale à l'heure des bilans?

Par Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication

es impacts que peut avoir la fréquentation d'un service de garde sur le développement des enfants est un sujet de plus en plus populaire auprès des chercheurs. Pour certains, les impacts sont jugés négatifs alors que pour d'autres, c'est tout à fait le contraire. Mais qu'en est-il vraiment et comment se faire une idée juste à partir de la tonne d'informations et d'études qui circulent sur le sujet? À défaut d'avoir pu trouver des réponses claires à ces questions, tentons au moins de voir les conclusions de certaines études et, surtout, de se demander pourquoi il y en a autant!

Du côté des études qui parlent d'impacts négatifs, il y a celle publiée en 2006 par Pierre Lefebvre, Philip Merrigan et Mathieu Verstraete, du Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. Cette étude a comparé des enfants québécois, avec des enfants provenant d'autres provinces canadiennes et de l'Ontario, avant et après l'implantation de la politique familiale de 1997 qui a donné lieu à la mise en place de services de garde à contribution réduite. On a évalué les compétences langagières des enfants au moyen de l'échelle de vocabulaire «Peabody Picture Vocabulary Test». Or, cette étude arrive à la conclusion que l'implantation des services de garde à contribution réduite a eu des effets négatifs substantiels sur les enfants d'âge préscolaire et qu'une importante augmentation du nombre d'heures passées en service de garde aurait des effets négatifs à long terme sur les tests de vocabulaires.

Pourtant, d'autres études vantent largement les effets bénéfiques de la fréquentation des services de garde sur le développement des enfants, tant du point de vue cognitif que du point de vue comportemental. En effet, une recherche publiée en 2007 par un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal affirme pour sa part que « les enfants de milieux défavorisés qui fréquentent la garderie avant l'âge de un an acquièrent des habiletés langagières extrêmement précieuses pour la réussite scolaire». Détail intéressant à souligner: cette

étude arrive à des résultats différents de celle mentionnée précédemment en utilisant les mêmes outils de mesure. Cette même étude arrive également à la conclusion que «les enfants qui sont gardés hors de la maison sur une base régulière et à un très jeune âge courent beaucoup moins de risques de devenir violents».

Pourquoi les impacts des services de garde sur les enfants causent-ils un tel engouement auprès des chercheurs? Un premier élément de réponse réside sans doute dans la tendance de plus en plus marquée, de la part des milieux scientifiques, de se pencher sur la petite enfance, en particulier sur les enfants en situation de vulnérabilité. Un second élément de réponse a très certainement quelque chose à voir avec le besoin, pour l'État, d'évaluer l'efficacité des mesures de soutien à la famille qu'il met de l'avant. Mais, en quels termes au juste mesure-t-on cette efficacité? Dans le discours officiel, il est évident que c'est le bien-être des familles qui est d'abord visé par les mesures qu'on décide d'inclure ou non dans une politique familiale. On doit d'ailleurs reconnaître que, depuis 1997, la politique familiale a amélioré de façon importante les conditions de vie des familles québécoises, en répondant notamment aux revendications des mouvements féministes.

Sauf que, comme le souligne Raquel Duplin, étudiante au 3e cycle du Département de sociologie de l'UQAM: « (...) la politique familiale est un bon exemple d'une initiative gouvernementale pouvant être subordonnée à la poursuite d'autres objectifs, notamment ceux de l'emploi, laquelle se construit autour des femmes, des familles à faible revenu, mais aussi des enfants futurs-producteurs, entérinant le recul d'une certaine forme de protection sociale. Dans notre cas, l'État semble de plus en plus sympathique à la cause des familles et de moins en moins à celles des chômeurs, spécifiquement des mères seules sans-emploi». Dans ce cas, la politique familiale ne vise plus uniquement le bien-être des familles, mais aussi à mieux répondre aux exigences du marché: «L'accent est alors mis sur l'employabilité des femmes et non sur une politique d'égalité d'accès au marché du travail et encore moins sur l'obligation de garantir des emplois décents.»

Comme on peut le constater, la politique familiale est dans la mire de nombreux chercheurs, soit pour en mesurer les effets sur le développement des enfants et sur le travail des mères, soit pour en analyser plus largement les origines et les conséquences socioéconomiques. Pour les familles, cependant, ce qui compte vraiment, c'est d'abord et avant tout d'être soutenues par des mesures qui leur permettent de composer avec les exigences de plus en plus grandes de la vie de tous les jours. Mais, même avec l'existence du meilleur réseau de services de garde en Amérique du Nord et d'un Régime québécois d'assurance parentale qui fait l'envie de plusieurs, il existe encore des iniquités importantes au sein des familles québécoises. On aura beau multiplier les mesures pour permettre aux mères d'avoir un meilleur accès au marché du travail, tant que le niveau du salaire minimum ne permettra pas de sortir de la pauvreté et qu'on ne garantira pas la qualité des emplois offerts, la bataille pour l'autonomie économique des femmes n'aura pas encore été véritablement gagnée.

Pierre Lefebvre, Philip Merrigan, Mathieu Verstraete: Impact of Early Childhood Care and Education on Children's Preschool Cognitive Development: Canadian Results from a Large Scale Quasi-experiment on Universal Childcare., Department of Economics and Inter-University Center on Risk, Economic Policies and Employment, Université du Ouébec à Montréal, Première version septembre 2006, mise à jour en janvier 2008. Marie-Claude Geoffroy, Sylvana Côté, Anne Borge, Frank Larocuhe, Jean Séguin et Michael Rutter; « Association between nonmaternal care in the first year of life and children's receptive language skills prior to school entry: the moderate role of socioeconomic status.», in Journal of Child Psychology and Psychiatry, 2007, pp. 490-497. Charles Côté, «Les enfants gardés ont moins de comportements violents », La Presse, le 6 novembre 2007. <sup>4</sup> Duplin, Raquel, «Résumé de l'étude sur: La politique familiale au Québec de 1960 à 2006», dans le cadre de la Recherche portant sur les impacts de la libéralisation sur les conditions de vie et de travail des femmes au Québec, Université du Québec à Montréal, janvier 2008.

# Des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des familles

Par Violaine Ouellette, Association québécoise des centres de la petite enfance

près un développement intense et de remarquables avancées au cours des dix dernières années, les acteurs et les partenaires des centres de la petite enfance sont maintenant engagés dans l'étape cruciale de la consolidation. C'est l'occasion de se mobiliser pour parachever le réseau des CPE et faire en sorte qu'il réponde encore mieux aux besoins des enfants et de leurs parents.

Création de nouvelles places, offre de services plus souple et mieux adaptée aux besoins, centralisation des listes d'attente, accueil accru d'enfants à besoins particuliers et issus de milieux défavorisés, etc., sont quelques exemples des actions entreprises aujourd'hui par notre réseau et qui seront mises en œuvre au cours des prochains mois. Des actions concrètes qui permettront à davantage de familles de recevoir les services auxquels elles ont droit et aux CPE de jouer pleinement leur rôle dans la société québécoise.

## Création de nouvelles places: l'opération est lancée!

L'appel de projets pour la création des 9000 premières places supplémentaires qui verront le jour au cours des deux prochaines années est maintenant formellement lancé. Les CPE et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial sont actuellement à l'œuvre pour élaborer et déposer leurs propositions. Les projets retenus pourront être autorisés dès la mi-juin pour permettre que ces places soient disponibles le plus rapidement possible au cours des 24 prochains mois!

Avec l'appui de la Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles, l'AQCPE a effectué d'intenses représentations au cours de la dernière année afin que soit annoncé un plan de développement de 20000 places supplémentaires dans le

réseau des CPE. Une mesure absolument nécessaire pour réduire significativement les listes d'attente et répondre aux besoins urgents des familles.



Ces représentations ont finalement porté leurs fruits et conduit à l'annonce, dans le budget du Québec du 13 mars dernier, de l'injection de 233 millions\$ sur quatre ans pour la création de 20000 nouvelles places en services de garde éducatifs. Bien qu'il serait souhaitable d'aller plus rapidement – nous poursuivons d'ailleurs nos représentations pour que le processus soit accéléré –, la relance du développement constitue une excellente nouvelle pour les familles.

### Des services mieux adaptés aux besoins diversifiés des enfants et des parents

Si le développement de places est l'un des éléments-clés d'une meilleure accessibilité, il ne suffit toutefois pas à répondre de façon optimale aux besoins des familles. Pour y arriver, l'offre de services doit également être bien « collée » sur les besoins : une plus grande souplesse des horaires, la réponse aux

demandes de fréquentation à temps partiel, davantage de places poupons, l'offre de garde atypique lorsque nécessaire, l'accueil d'enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers, l'accueil des enfants vivant en milieu défavorisé ou issus de familles immigrantes, etc. Ces préoccupations sont au cœur de la phase de développement qui s'amorce et font également partie des principales orientations stratégiques de notre association.

### Octroi des places: le réseau à but non lucratif, administré par des parents, doit être privilégié

Compte-tenu des impératifs de qualité et du rôle primordial des parents, l'AQCPE et ses partenaires de la Coalition seront extrêmement vigilants afin que les nouvelles places soient développées dans le réseau des CPE, formé de corporations à but non lucratif et administrées par quelque 7000 parents utilisateurs de services.

## Vers une gestion centralisée des listes d'attente

Pour faciliter l'accès pour les parents et simplifier la gestion des inscriptions pour les CPE, le réseau est appelé à se doter d'une gestion centralisée des listes d'attente au niveau régional. Cette façon de procéder permettra de mieux respecter le choix des parents et de reconnaître leur droit d'accès à une place, tout en conciliant le droit de gérance et l'autonomie du CPE.

Des travaux sont menés actuellement et de manière intensive, tant au niveau régional que national, pour arriver à la mise en place d'une gestion centralisée des listes d'attente dans toutes les régions du Québec, à partir de l'automne 2008.



en faveur des familles. Le Régime cherche à répondre aux défis liés à l'évolution de l'économie, de la démographie et des réalités familiales. Il renforce le soutien offert aux nouveaux parents, pour les aider à concilier leurs préoccupations familiales et leurs obligations professionnelles. Avec lui, le Québec s'est doté d'un remarquable outil pour allier le développement social au développement économique.

Le Régime québécois d'assurance parentale est accessible aux travailleuses et travailleurs du Québec, tant salariés qu'autonomes : le revenu qui permet aux personnes d'y être admissibles est de 2 000\$. De plus, le régime prévoit des prestations de maternité, d'adoption et de paternité. Il est généreux : il accorde des prestations pouvant représenter jusqu'à 75 % du revenu assurable. Il est souple: les personnes admissibles peuvent choisir entre deux options de versement de prestations selon la durée de leur congé.

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale, à qui le gouvernement a confié la gestion de ce régime, est fier de contribuer activement à la viabilité de cette mesure déterminante pour notre collectivité et ce, de concert avec ses partenaires responsables des activités courantes et offrant des services à la clientèle : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Revenu Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.







Vous voulez en savoir plus sur le Conseil de gestion de l'assurance parentale?

Visitez le site Internet: www.cgap.gouv.qc.ca

Communiquez avec nous: Conseil de gestion de l'assurance parentale 1122, Grande Allée Ouest, bureau 104 Ouébec (Ouébec) G1S 1E5 Téléphone: 418 643-1009

Visitez le site Internet du Régime québécois d'assurance parentale, pour plus de renseignements sur le Régime et pour faire une demande de prestations en ligne www.rqap.gouv.qc.ca

> Conseil de gestion de l'assurance Québec 🛱 🛱

Numéro de convention de Poste-Publications # 40015188 Retour des adresses canadiennes non-livrées à Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec 584, Guizot Est

Montréal QC H2P 1N3

Courriel: fafmrq.info@videotron.ca